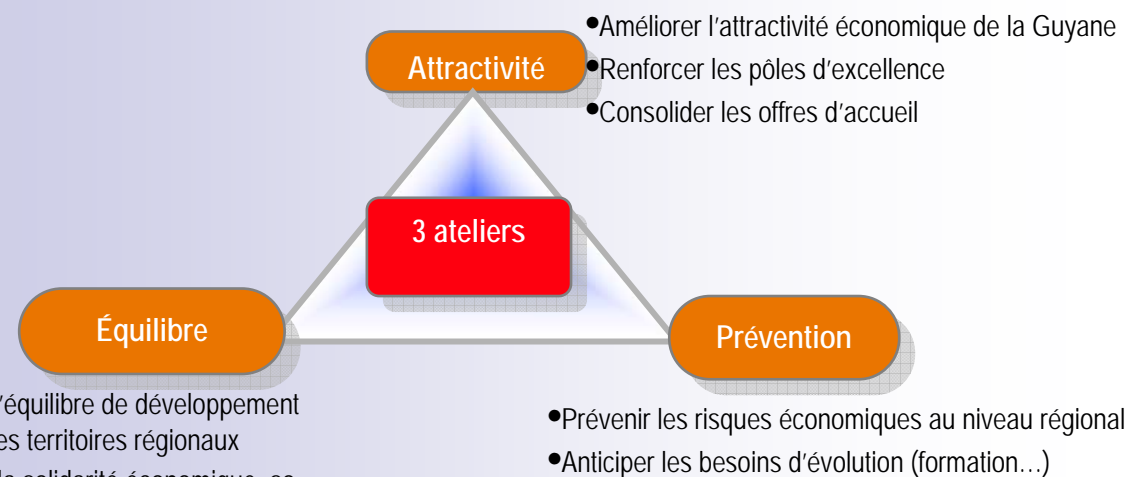


## PHASE 2.

## Vers la détermination de Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et de fiches d'actions stratégiques

- 3 ateliers de travail pour approfondir la stratégie (8-10 mars 2006)



- Détermination de domaines d'activités stratégiques et pistes d'actions stratégiques (*documents à consulter sur le site de la Région en fin de phase 2*)

- 4 ateliers territoriaux pour confirmer les orientations stratégiques et les décliner sous forme de fiches d'actions ( 24 au 28 avril 2006)

## Les prochaines étapes :

- 3 ateliers « actions » destinés à faire la synthèse des axes stratégiques retenus et des principales actions à mener par la Région et ses partenaires dans le cadre du SRDE
- Restitution du rapport final : Le SRDE de Guyane

## Région Guyane

Cité Administrative Régionale (CAR) - Carrefour de Suzini  
BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex

Téléphone : 05 94 29 20 20  
Télécopie : 05 94 27 11 60



## LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SRDE)

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, en son article premier, que la région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements.

A ce titre l'Etat peut confier à la Région, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans, le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique en concertation avec les départements, communes et leurs groupements, ainsi que les chambres consulaires.

L'adoption de ce schéma régional de développement économique sera soumise à des conditions de fond et de forme, fixées par la loi comme suit :

- Le document doit définir les orientations stratégiques de la région en matière de développement économique, selon les objectifs suivants :

- Promouvoir un développement économique équilibré de la région
- Développer l'attractivité du territoire
- Prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de la région

- Le schéma doit être en cohésion avec des orientations stratégiques découlant des conventions passées entre la Région, les collectivités territoriales ou leurs groupements et les acteurs économiques et sociaux du territoire.

- Les éléments constitutifs du schéma doivent être le fruit d'une concertation entre la Région, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les chambres consulaires.

Quand un schéma régional de développement économique est adopté par la région, celle-ci est compétente, par délégation de l'Etat, pour attribuer les aides que celui-ci met en œuvre au profit des entreprises. Une convention passée entre l'Etat, la région, le cas échéant, d'autres collectivités ou leurs groupements, définit les objectifs de cette expérimentation, ainsi que les moyens financiers mis en œuvre par chacune des parties. Cette convention peut prévoir les conditions d'octroi des aides différentes de celles en vigueur au plan national.

Cet aspect confère donc au S.R.D.E, pour les régions, un enjeu certain de maîtrise du dispositif régional d'incitation économique.

Afin de mener à bien ce projet, la Région Guyane a choisi de mettre en place un comité de pilotage constitué des collectivités territoriales, des chambres consulaires et des principaux acteurs économiques du territoire.

## Région Guyane

Cité Administrative Régionale (CAR) -  
Carrefour de Suzini  
BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex

Téléphone : 05 94 29 20 20  
Télécopie : 05 94 27 11 60  
Messagerie : webmaster@cr-guyane.fr

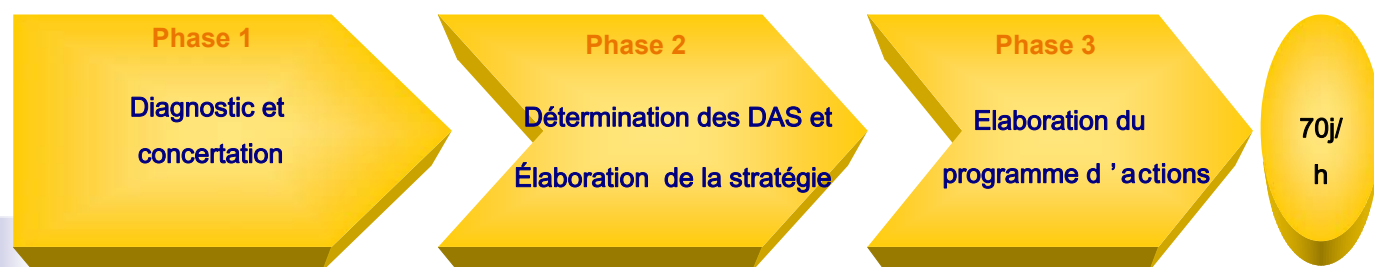
Ce comité de pilotage sera consulté et devra valider les différentes phases d'élaboration de ce SRDE.

# En Guyane : le synopsis et le calendrier de la démarche

Décembre 2005 - janvier 2006

Janvier - mars 2006

Avril 2006 - Juin 2006



- Lancement de la mission et réunion du Comité de suivi
- Établissement du **diagnostic** et synthèse de toutes les études réalisées
- Analyse du jeu d'acteurs
- Évaluation des aides et dispositifs existants sur base documentaire
- Identification et présentation des enjeux / forces / faiblesses de la région au comité de pilotage

- Détermination des orientations **stratégiques** favorisant la cohésion sociale
- Préparation, organisation et animation des groupes de travail
- Synthèse des axes de développement stratégique dans un rapport d'étape

- Formalisation des enjeux et orientations stratégiques sous la forme de **fiches d'actions**
- Mise en place du planning actions (moyens, délais, ressources)
- Synthèse managériale préparant le document de SRDE
- Présentation au Comité de pilotage
- Rédaction du projet de SRDE avec le service Économie et validation finale
- Présentation au Comité de pilotage
- Rédaction du projet de SRDE avec le service Économie et validation finale

Cette étude s'articule autour de 3 phases :

- **PHASE 1** : CONCERTATION – DIAGNOSTIC (phase actuelle)
- **PHASE 2** : DETERMINATION DES DOMAINES D'ACTION STRATEGIQUES (mois de mars-avril 2006)
- **PHASE 3** : ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS (fin mai 2006)

## Région Guyane

Cité Administrative Régionale (CAR) - Carrefour de Suzini  
BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex

Téléphone : 05 94 29 20 20  
Télécopie : 05 94 27 11 60

# PHASE 1. LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Un Diagnostic, établi à partir d'une analyse documentaire approfondie, d'analyses comparatives, et d'entretiens avec les acteurs publics et les entreprises de Guyane

Un Diagnostic, analysé, amendé, puis validé par le comité de pilotage SRDE du 06 mars 2006.

Un Diagnostic partagé restitué en plénière le 07 mars 2006 à l'auditorium de l'ENCRE

*Document à consulter sur le site de la Région : [www.cr-guyane.fr](http://www.cr-guyane.fr)*

## Région Guyane

Cité Administrative Régionale (CAR) - Carrefour de Suzini  
BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex

Téléphone : 05 94 29 20 20  
Télécopie : 05 94 27 11 60